

Aubourg de Boury

Inventaire après décès (1691)

Deux générations après les inventaires de 1623 et 1634 précédemment publiés sur notre site, ce nouvel inventaire après décès nous donne la mesure de la progression sociale de la famille Aubourg ainsi que celle de sa réussite financière.

Titre de Aubourg, ayeul.

Du samedi 16 juin 1691, original en papier.

Inventaire des meubles, titres et papiers trouvés après le décès arrivé le 17 mai 1691 de messire Guillaume Aubourg, marquis de Boury, conseiller secrétaire du roy et garde des rolles des offices de France, dans sa maison rue des Fosse-Montmartre, paroisse Saint-Eustache, fait le 16 juin 1691 par Ponyer et Sainfray, notaires au Chatelet de Paris, à la requête de dame Marguerite Chauvin, sa veuve, demeurante en ladite maison ; et aussi à la requête de messire Charles Aubourg, chevalier, marquis de Boury, conseiller secrétaire du roy, garde des rolles des offices de France ; de Simon Aubourg, ecuyer, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de Noël Le Jeune, ecuyer, sieur du Rocher, son curateur aux causes, tous demeurans avec ladite dame Aubourg ; et de dame Anne Aubourg, épouse de messire Michel Damond, conseiller [folio 98v] du roy en ses conseils, trésorier général des parties casuelles de Sa Majesté, demeurans rue de Clery, susdite paroisse Saint Eustache. Lesdits Aubourg frères et sœur habiles à se dire et porter héritiers chacun par tiers dudit feu sieur Aubourg, leur père.

Les titres y mentionnés sont entre autres :

L'expédition du contrat de mariage d'entre ledit feu sieur Aubourg et ladite dame sa veuve, passé devant Vaultier et Le Cat, notaires au Chatelet de Paris le 22 juin 1655, par lequel il est constitué en dot à ladite dame par ses père et mère la somme de 54000^{tt} dont 19000^{tt} est une maison sise à Saint-Germain-des-Prés, près rue de Seine, et 12000^{tt} en une ferme sise en la paroisse de Villiers-Le-Basclé, prévosté de Paris, et outre ce, le sieur Mesmin, oncle, donne à ladite dame sa niece la somme de 6000^{tt}.

Un contrat d'également passé devant Le Vasseur et Le Semelier, notaire à Paris, le 26 juillet 1670 entre les enfans des dict^s ¹ [folio 99] sieur et dame Chauvin, en présence de dame Anne Roujault, lors veuve dudit sieur Chauvin, leur mère.

1. Une astérisque renvoie ici à une note en marge : Ainsi dans le titre.

L'original d'un partage fait sous signature privé entre lesdits sieur et dame Chauvin du 22 avril 1681 reconnu par acte passé devant Boindin et Moufle, notaires audit Chatelet, le 14 juillet 1681.

Le contrat d'acquisition fait par ledit sieur Chauvin de ladite maison rue des Fosse-Montmartre passé devant Le Somelier et Le Cat, le 13 novembre 1640.

Le decret fait de ladite maison aux requetes du Palais le 25 may 1641.

Un [acte] sous seing privé signé de Beaumer, Aubourg et Le Jeune, datté à Rouen le 11 janvier 1650, par lequel monsieur maitre Michel de Beaumer, ecuyer, sieur de Chanteloup, conseiller du roy, maitre ordinaire en sa chambre des comptes de Normandie, vend audit defunt sieur Aubourg sondit état et office de maitre des comptes de Normandie moyennant 50000^{ft} dont 36000^{ft} [folio 99v] payables en son acquit à Laurens Le Diacre.

La grosse en parchemin du contrat de vente dudit office de maitre des comptes, fait par monsieur maitre Jaques Froutin, écuyer, sieur du Tot, à François du Pas, écuyer, sieur du Mesnil Pajot, moyennant 50000^{ft} payables audit sieur Aubourg comme privilégié sur ledit office, ainsi qu'il est porté audit contrat passé devant des Notz et Boubot, notaires au Chatelet de Paris le 25 février 1676.

Un contrat de vente passé devant Le Cat et Le Vasseur, notaires au Chatelet de Paris, le 9 juin 1653, par lequel messieurs Renouard vendent audit sieur Aubourg l'état et office de conseiller secretaire du roy, maison couronne de France et de ses finances, du nombre des boursiers du Collège ancien, moyennant 28300^{ft}.

Une quittance passée devant Helye et Maurice, notaires et tabellions à Rouen, le 28 decembre 1653, donné par messire Charles Boullaye, conseiller du roy, lieutenant particulier au bailliage de Rouen, audit [folio 100] feu sieur Aubourg, de la somme de 12800^{ft} pour le rachat de 800^{ft} de rente au dernier 14 constituée par Thomas Mustel, écuyer, sieur de Fresne, au profit dudit sieur Aubourg, par contrat privé du 7 may 1646, reconnu ès requêtes le lendemain.

Un [acte] sous seing privé signé Mustel, Druel et Aubourg, pour raison de la cure du lieu de Francheville, lequel lieu de Francheville avoit été vendu audit sieur Aubourg par ledit sieur Mustel par contrat passé devant les tabellions de Rouen le 11 octobre 1658.

Un autre escrit signé Lambert et Aubourg du 23 may 1658 par lequel ledit sieur Aubourg vend à monsieur maitre Pierre Lambert, conseiller du roy en sa cour des aydes de Normandie, plusieurs tenemens de maisons sises en la paroisse de grande rue Saint Vivien de la ville de Rouen, moyennant 18500^{ft}, ledit escrit reconnu devant Planton, tabellion audit lieu, le meme jour.

La grosse en parchemin d'un contrat de vente passé devant Helie et du Bosc, [folio 100v] tabellions à Rouen, le 12 août 1645, par lequel messire Jean Lestendart, chevalier, seigneur et marquis de Villers, vend à Noël Le Jeune, ecuyer, sieur du Rocher, une mesure, lieu et heritages, seis en la pa-

roisse d'Aubevoye près Gaillon, et qu'il avoit acquise du sieur Le Coq.

Le decret et adjudication faite pardevant le bailly de la justice de Gaillon, de plusieurs heritages scis au terroir dudit Gaillon, d'Aubevoye et autres lieux, sur Noël Le Jeune, ecuyer, sieur du Rocher, vivant conseiller secretaire du roy, adjugés audit defunt sieur Aubourg, le 9 novembre 1680.

Un exploit de clameur du total desdits heritages fait à la requete de Noël Le Jeune, écuyer, sieur du Rocher, fils aîné dudit defunt du 10 octobre 1681, par Provence, huissier du roy, au presidial de Gisors.

Le decret fait aux requêtes du palais à Paris, de la terre et seigneurie de Boury, scise près Gisors, etant dans le pays du Vexin-le-François, adjudgée à maitre Louis Chaury, procureur, le 18 juin 1681, moyennant la somme de 100000^{tt}, lequel avoit fait sa declaration [*folio 101*] le 25 desdits mois et an au greffe desdites requêtes que ladite adjudication etoit pour le dit feu sieur Aubourg.

Une quittance donnée par Jaques Langlois, conseiller secretaire du roy, de la somme de 100000^{tt} consignée en ses mains par ledit feu sieur Aubourg, pour le prix de l'adjudication faite sur le curateur à la succession vacante de messire Emmanuel de Pelevé, chevalier, marquis de la terre de Boury.

Une autre quittance passée devant Loyer et Le Vasseur, notaires au chalet de Paris, le 6 aoust 1682 de la somme de 10000^{tt} ² donnée audit sieur Aubourg par dame Anne Le Goux de la Berchere, veuve dudit sieur de Pellevé.

Un jugement rendu par le bailly juge et garde de la justice de Seryfontaine le 20 août 1681 par lequel il est accordé audit sieur Aubourg l'inféodation de l'acquisition par lui faite du fief du Pressoir assis à Boury et faisant partie des dependances dudit marquisat, comme etant ledit fief mouvant en plein fief, foy et hommage dudit Seryfontaine.

[*folio 101v*] Un hommage rendu au dit defunt sieur Aubourg comme marquis dudit Boury par messire Nicolas Chardin, conseiller du roy esleu en l'élection de Chaumont et Magny, comme procureur de messire François de Montbron, seigneur de Adancourt, a cause de la ditte seigneurie d'Adancourt relevant en plein fief, foy et homage dudit marquisat de Boury, ledit acte passé devant Nicolas Le Febvre, notaire royal au comté de Chaumont le 23 mars 1689.

Un acte sous seing privé signé Beraud et Aubourg, du 21 mars 1659, reconnu par acte passé double devant Le Boucher et Guneau, notaires au chalet de Paris, le 22 des dits mois et an, par lequel messire Joachim Berault, conseiller du roy en ses conseils, grand audiancier de France et garde des rolles des offices de France, vend audit Aubourg les 3 quarts de la charge de conseiller secretaire du roy, garde des rolles des offices de France, et les trois quarts de la charge de commis à la ditte charge [*folio 102*] de garde des rolles, et les trois quarts de ce qui apartenoict au dit Berault aux deux charges de garde des rolles et deux commis d'icelles, créés en 1647, supprimé

2. Erreur pour 100000 ?

en 1648 et retablis en 1655, et ce moyennant 225000tt.

Un contrat de vente passé devant Boin-din et Moufle, notaires à Paris, le 27 juillet 1679, par lequel messire Charles Le Brun, chevalier, seigneur du Breuil, et dame Henriette Armande de la Tournelle, son épouse, vendent au dit Aubourg le quart de l'office de garde des rolles dont ledit Aubourg étoit pourvu, et de celle de commis du dit garde, comme aussi le quart et la moitié de pareil office de garde des rolles et de commis en iceluy, moyennant 66000tt.

Un contrat de vente passé devant Villaine et Sainfray, notaires au chatelet de Paris, le 24 may 1690, par lequel le dit feu sieur Aubourg vend à Charles Aubourg, ecuyer, son fils, l'état et charge de conseiller secretaire du roy, maison couronne de France [folio 102v] et de ses finances, garde des rolles des offices de France et controleur general de l'augmentation du sceau, dont il étoit pourvu, moyennant 300000tt.

Un contrat passé devant Touvenot et le-dit Sainfray, notaires à Paris, le 25 fevrier 1691, entre ledit feu sieur Aubourg et le dit sieur Damond, portant compte entre'eux du prix des charges de conseiller du roy, tresorier general ancien alternatif triennal et quatriennal du marc d'or des ordres du roy et des offices ce premiers commis y joints qui leur apartenoient chacun par moitié et qui avoient été vendus par le dit Damond a messire Nicolas Chuppin et dame Nicole Angelique Voysin son épouse, moyennant 700000tt.

Un contrat de constitution passé devant l'original d'une opposition formée au sceau a la requeste dudit Aubourg a ce qu'aucunes lettres de provisions de l'office d'auditeur des comptes dont ledit maitre Jaques Larchevesque étoit pourvu, ne fussent [folio 103] scellées, qu'à la charge de payer la rente de 100tt.

Un transport passé devant Le Vasseur et Moufle, notaires à Paris, le 21 may 1672, fait par Pierre de Moy, escuier, sieur de Ribouville, conseiller secretaire du roy et controleur en sa chancellerie de Normandie, audit feu sieur Aubourg, de 100tt de rente moyennant 1600tt contenue en une promesse d'André Le Ribault, escuier, sieur de Lespinoy, et de Noël Le Jeune, escuier, sieur du Rocher, conseiller secretaire du roy, en datte du neuf juin 1660. La ditte promesse reconnue ès requestes du Palais le neuf juin 1660.

Un contrat passé devant Thomas et ledit Sainfray, notaires, le 27 decembre 1684 par lequel maitre Louis Raymond, sieur de la Grange, bourgeois de Paris, pour obvier à la clameur feodalle que monsieur maitre Jaques



Ferault, ecquier, seigneur de Falandre, conseiller du roy en sa cour des aides de Normandie, estoit sur le point de faire de la 3^e partie de la ferme de Vaux, scize en la paroisse de Courdevesque, acquise par ledit Raymond du dit feu sieur [folio 103v] Aubourg, le dit Raymond delaisse audit sieur de Falandre la ditte 3^e partie de la ditte ferme.

La grosse en parchemin d'un contrat passé devant Devin et Moufle, notaires a Paris, le 29 decembre 1670 par lequel le dit feu Aubourg pour assoupir le differend qu'il avoit avec Nicolas Le Jeune, ecquier, demeurant en la ville de Rouen, fils de Noël Le Jeune, ecquier, sieur du Rocher, secretaire du roy, au sujet de la clameur et retrait lignager fait par ledit Le Jeune a l'encontre du dit Aubourg pour rentrer en propriété et jouissance de la terre et seigneurie de Grisy, vendue audit feu sieur Aubourg par le dit sieur du Rocher par contrat passé devant Maurice et Crosnier, notaires à Rouen, le treize may 1669, et pour raison duquel retrait ils estoient en instance aux requestes de l'hostel du roy, le dit Aubourg consent audit retrait et delaisse audit Nicolas Le Jeune la ditte terre et seigneurie de Grisy.

L'original d'une indemnité par Noël Le Jeune, escuier, sieur de Carel, audit feu sieur Aubourg passée devant Devin et [folio 104] Moufle le 29 decembre 1670, par la quelle le dit Carel s'estoit obligé au principal et arrerage de 540^{tt} de rente constituées par Nicolas Le Jeune, son frere, par le contrat cy dessus.

Un escrit signé Aubourg et Le Jeune du dix juillet 1682 portant transaction entre le dit sieur Aubourg, heritier pour un tiers de damoiselle Ysabeau Aubourg, sa tante, et Noël Le Jeune, ecquier, sieur du Rocher, tant en son nom que se faisant de ses freres et sœurs donataires de laditte damoiselle Isabeau Aubourg, par laquelle le dit Aubourg consent l'effet de la ditte donation et se contente pour sa part en la ditte succession du tiers de la ferme que tenoit Pierre Baron, scize a Vaux, paroisse de Courdevesque.

Un contrat passé devant Guyot et Bru, notaires au chatelet de Paris, le six may 1691, portant compte entre le dit feu Aubourg et messire Antoine Chauvin, conseiller du roy, maitre ordinaire en sa chambre des comptes, au nom et comme tuteur de messire Nicolas Louis [folio 104v] de Vrevin, chevalier, seigneur d'Estry et de Guny.

Un acte sous seing privé signé Aubourg, reconnu par acte passé devant Roussel et Moufle, notaires à Paris, le 19 juin 1676, par lequel il reconnoit avoir reçu de monsieur de Mannevillette, secretaire des commandemens de Son Altesse Royale, la somme de 4833^{tt} 6s 10d pour un tiers que le dit Aubourg luy donnoit dans un office de tresorier du Marc d'or des ordres du roy, et dans un office de commis que ledit sieur Aubourg avoit acheté le mesme jour dudit Damond, au dos duquel escrit estoit une quittance signée Maris Le Camus et de Hanyvel, du 5 fevrier 1691, par laquelle la dame veuve du dit sieur de Mannevillette, et le dit sieur de Mannevillette son fils, maitre des requestes, confessent avoir reçu du dit sieur Aubourg la somme de 59791^{tt}.

La grosse de l'inventaire fait au chasteau de Boury, par Nicolas Le Febvre, notaire royal au comté de Chaumont en Vexin, les 3 et 4 juillet 1691.

La grosse de l'inventaire fait en la ditte [*folio 105*] ferme d'Aubevoye, le 6 du dit mois de juillet par Philipès Postel, notaire royal pour le siege de Villers, election d'Andely, resident à Gramont, paroisse de Gaillon.

La grosse en parchemin du bail de laditte terre de Boury, passé devant ledit Le Febvre, notaire royal le 19 decembre 1681, fait par maitre Nicolas Rohard, avocat en parlement, ayant charge dudit feu Aubourg, à Jean-Louis Thierry, moyennant 5000tt par an.

Un contrat de vente passé devant Daubanton et Gigault, notaires a Paris, le 29 septembre 1689, faite par ledit Aubourg a Nicolas Carré et a damoiselle Françoise Dacquin³ sa femme, de la charge de conseiller secretaire du roy du College ancien des Six Vingtz du nombre des 60 boursiers, dont le dit Aubourg estoit pourveu et ce moyennant 44500tt.

Un contrat de vente passé devant Isaye Helie et Jacques Crespín, tabellions royaux a Rouen, le 26 janvier 1649, par lequel Thomas [*folio 105v*] Mustel, escuier, seigneur et patron de Vassonville⁴ vend audit feu Aubourg la ditte terre et seigneurie de Villers moyennant 16000tt.

Et un contrat de vente passé devant le dit Ysaye Helie et Joan Houppesville, tabellions a Rouen, le 11 octobre 1658 par le dit Mustel, seigneur et patron d'Assonville⁵ audit feu Aubourg, du fief, terre et seigneurie de Notre-Dame de Francville, lequel est un 8e de fief de Haubert relevant du roy, et ce moyennant 51666tt 15s 4d.

Cet inventaire clos le 17 juillet 1691 par les dits Ponyer et Sainfray qui en retint la minutte, notaires au chatelet de Paris.

3. *Une astérisque renvoie à une note en marge* : Elle est apelée aussy Doyen dans l'inventaire.

4. *Une autre astérisque renvoie à une nouvelle note en marge* : Ainsi dans le titre.

5. *Une astérisque renvoie à la note précédente*.